

# APPEL A PROJET PROFESSIONNALISATION 2021

---

## Centre-Val de Loire

---

### CONTEXTE

En 2020, l'Agence nationale du Sport a consacré près de 45,9 M€ à la professionnalisation du mouvement sportif en finançant près de 5 000 emplois. En 2021, le montant des crédits de paiement de la part territoriale liée à l'emploi et à l'apprentissage est renforcé et s'élève à 58,7 M€, dont 20 M€ liés au plan France Relance.

### FINANCEMENT

#### EMPLOI ANS

Le dispositif « EMPLOI ANS » est destiné à favoriser **la création ou le maintien d'emplois qualifiés** en CDI, et de manière prioritaire des postes :

- à temps complet,
- pour des personnes de 25 ans et plus,
- sur des missions techniques, pédagogiques ou de développement,
- sur des territoires prioritaires :
  - Quartiers de la politique de la ville (QPV) : arrêté du 14/09/15 avec la liste en métropole et outre-mer,
  - Zones de revitalisation rurale – ZRR (arrêté du 22/02/2018),
  - Bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR,
  - Communes en contrats de ruralité.
- sur des missions d'Ambassadeur SESAME : promotion du dispositif et repérage de jeunes souhaitant exercer le métier d'éducateur sportif.

Par ailleurs, seront privilégiés les emplois qui s'inscriront dans un ou plusieurs objectifs de développement poursuivis, en 2021 :

- la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive (publics cibles [féminines, jeunes, seniors, personnes souffrant de maladies chroniques ou d'affections de longue durée,...] et territoires carencés [urbains et ruraux]) ;
- le développement des activités physiques et sportives accessibles aux personnes en situation de handicap ;
- l'accompagnement des politiques d'accueil de scolaires (passerelle entre le temps scolaire et le temps non scolaire) ;

- la promotion du « **sport-santé** » et du **sport en entreprise**,
- la mutualisation des emplois via **des groupements d'employeurs**

En 2021, le financement ANS EMPLOI correspond, pour un temps plein, à une aide de 36 000€ sur 3 années soit 12 000€ par an.

<b>Année 2021 : 12 000€</b>	<b>Année 2022 : 12 000€</b>	<b>Année 2023 : 12 000€</b>
-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Pour pouvoir être éligible à une subvention ANS EMPLOI, les porteurs de projet devront obligatoirement **prendre contact avec leur service de l'Etat de proximité** (DRAJES ou SDJES – voir contacts ci-dessous).

### *EMPLOI ESQ*

Le dispositif « EMPLOI ESQ » vise le renforcement et le développement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap.

Ces postes sont réservés aux fédérations ayant la délégation para sport (cf. note N°2021-DFT-01 annexe VII).

En 2021, le financement ANS EMPLOI ESQ correspond, pour un temps plein, à une aide de 52 800€ sur 3 années soit 17 600€ par an.

<b>Année 2021 : 17 600€</b>	<b>Année 2022 : 17 600€</b>	<b>Année 2023 : 17 600€</b>
-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Pour pouvoir être éligible à une subvention EMPLOI ESQ, les porteurs de projet devront obligatoirement **prendre contact avec leur service de l'Etat de proximité** (DRAJES ou SDJES – voir contacts ci-dessous).

### *EMPLOI « 1 Jeune, 1 Solution »*

Le dispositif « 1 jeune, 1 solution » vise **la création ou le maintien d'emplois qualifiés** des jeunes aux seins des associations sportives, notamment :

- en **embauchant des jeunes** qualifiés de moins de **25 ans** à la signature du contrat de travail,
- en **maintenant l'emploi** d'un jeune ayant 25 ans ou moins au 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- **en CDI,** ou en **CDD de 2 ans,**

Une priorité sera adonnée aux fiches incluant des missions **d'Ambassadeur SESAME** : promotion du dispositif et repérage de jeunes souhaitant exercer le métier d'éducateur sportif.

En 2021, le financement EMPLOI « 1 Jeune, 1 Solution » correspondant, pour un temps plein, à une aide de 20 000€ sur 2 années soit 10 000€ par an.

<b>Année 2021 : 10 000€</b>	<b>Année 2022 : 10 000€</b>
-----------------------------	-----------------------------

Pour pouvoir être éligible à une subvention EMPLOI « 1 Jeune, 1 Solution », les porteurs de projet devront obligatoirement **prendre contact avec leur service de l'Etat de proximité** (DRAJES ou SDJES – voir contacts ci-dessous).

### *AIDE PONCTUELLE A L'EMPLOI « 1 Jeune, 1 Solution »*

Le dispositif « Aide Ponctuelle à l'emploi « 1 Jeune, 1 Solution » vise à accompagner financièrement les structures qui emploient au moins un jeune de moins de 25 ans.

Le **seuil de subvention** s'élève à **1 000 €**, et ce, quel que soit le statut du territoire concerné.

Cette aide n'est pas cumulable avec l'Emploi ANS « 1 Jeune, 1 Solution ».

## PRIORITES

### EMPLOI ANS - 3x 12 000€ (72 emplois) CONTRAT EN CDI

- Priorité 1 : Création d'emplois
  - + 25 ans vers publics et/ou territoires prioritaires
  - Priorité aux ambassadeurs SESAME
- Priorité 2 : Emplois Mouvement Sportif
  - Après évaluation et bilan des projets menés, une reconduction pourra être proposée à ces porteurs.
- Priorité 3 :
  - Emplois qui n'ont jamais bénéficiés d'aide à l'emploi
  - Emplois qui ont déjà bénéficiés d'une aide Emploi CNDS/ANS
- Exemples : Educateur sportif en charge de l'école de sport, éducateur sportif en charge du sport santé/handicap, agent de développement au sein d'un comité départemental/régional, ...

### EMPLOI "1 Jeune, 1 Solution" - 2x 10 000€ - (72 emplois)- CONTRAT EN CDI OU CDD de 2 ans

- Priorité 1 : Création d'emplois en CDI ou CDD
  - - 25 ans vers publics et/ou territoires prioritaire
  - Priorité aux ambassadeurs SESAME
- Priorité 2 :
  - Emplois qui n'ont jamais bénéficiés d'aide à l'emploi
  - Emplois qui ont déjà bénéficiés d'une aide Emploi CNDS/ANS
- Exemples : Educateur sportif en charge de l'école de sport, éducateur sportif en charge du sport santé/handicap, agent de développement au sein d'un comité départemental/régional, éducateur ayant des missions d'Ambassadeurs SESAME (identifier des jeunes éloigné et les rapprocher des métiers de l'animation), ...

### EMPLOI ESQ - 3x 17600€ - (2 emplois) - CONTRAT EN CDI

- Ouverture vers des disciplines qui ont la délégation para-sport
- Exemples : Agents de développement handicap au sein d'une ligue, éducateur handicap au sein d'une quartier, éducateur faisant la promotion du sport santé et handicap sur un territoire, ...

### AIDE PONCTUELLE EMPLOI "1 Jeune, 1 solution" - Enveloppe de 241 230€

- Aide pour - 25ans en CDD de 2 ans, CDI ou en alternance
- Pour les associations sportives employeuses fragilisées par le crise sanitaire
- Exemples : pour faire face à la crise, pour se projeter vers des nouveaux publics ou des nouveaux territoires, ...

	DISPOSITIFS AGENCE NATIONALE DU SPORT				AUTRES DISPOSITIFS							
	Emploi Agence du Sport	ESQ para sport	Apprentissage Agence du Sport	Emploi Agence du Sport 1 jeune 1 solution	Aide unique - contrat d'apprentissage	Aide unique - contrat de professionalisation	Emplois francs	Emplois Fonjep	Parcours emploi compétences (PEC)	Réduction générale des cotisations patronales (allègement Fillon)	Contrat initiative emploi (CIE jeunes)	Aide à l'embauche des jeunes 1 jeune 1 solution (4K€)
Emploi Agence du Sport		Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
ESQ para sport	Non		Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Apprentissage Agence du Sport	Non	Non		Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Emploi Agence du Sport 1 jeune 1 solution	Non	Non	Non		Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non

## MODALITES DE DEPÔT

Les demandes devront être déposées à partir du 01 Avril 2021

<http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

code compte asso : 188

auprès du service de l'Etat instructeur (DRAJES Centre-Val de Loire), avant la date limite de dépôt des dossiers de la campagne 2021 : 16 MAI 2021, 23h59. Ces crédits s'adressent **aux structures éligibles** précisées en annexe VI (liste des structures éligibles) et en annexe VII (liste des fédérations agréées - janvier 2021).de la note n°2021-DFT-01.

### DOCUMENT A FOURNIR

Les documents complémentaires à fournir obligatoirement sont :

- la fiche « ANS EMPLOI » fournie par le service de l'Etat (fichier Excel) lors de l'entretien obligatoire,
- le contrat de travail et la copie de la carte professionnelle pour la mise en paiement,
- les comptes de résultats et bilans des années 2020 et 2019

Si la demande est validée, l'attribution de subvention est alors assujettie à la signature d'une **convention pluriannuelle de financement**.

**CONTACT** *Au vue de la situation sanitaire actuelle, merci de privilégier le contact de vos référents par mail.*

DRAJES Centre Val de Loire, Loiret Gildas GRENIER (PILOTE REGIONAL) <a href="mailto:gildas.grenier@jscs.gouv.fr">gildas.grenier@jscs.gouv.fr</a> 02.38.77.49.53	SDJES Eure et Loir Stéphanie BEAUR <a href="mailto:stephanie.beaur@eure-et-loir.gouv.fr">stephanie.beaur@eure-et-loir.gouv.fr</a> 02.37.20.51.02
SDJES Indre et Loir André BAHON <a href="mailto:andre.bahon@indre-et-loire.gouv.fr">andre.bahon@indre-et-loire.gouv.fr</a> 02.47.70.25.61	SDJES Loir-et-Cher Jean-Raoul BAUDRY <a href="mailto:jean-raoul.baudry@loir-et-cher.gouv.fr">jean-raoul.baudry@loir-et-cher.gouv.fr</a> 02.54.90.97.36
SDJES Indre Marie-Hélène GUY <a href="mailto:marie-helene.guy@indre.gouv.fr">marie-helene.guy@indre.gouv.fr</a> 02.54.53.27.63	SDJES Cher Bertrand JAIGU <a href="mailto:bertrand.jaigu@cher.gouv.fr">bertrand.jaigu@cher.gouv.fr</a> 02.36.78.37.47